



Commission paritaire des carrières

1020200 Carrières de petit granit et de calcaire à tailler des provinces de Liège et de Namur

Ecochèque.....	2
Travail en équipes ou à "horaire décalé".....	2
Prime pour la fête de "Sainte-Barbe".....	2
Prime de fin d'année.....	2
Remboursement des frais de transport.....	2
Assurance hospitalisation.....	3
Titres repas.....	4

*Les CCT mentionnées ci-après peuvent être consultées sur le site du SPF ETCS :
<http://www.emploi.belgique.be/searchCAO.aspx?id=4708>*



Ecochèque

CCT du 23 octobre 2018 (149052)

Conditions de rémunération

Articles 1, 4, 36

Durée de validité : 01 janvier 2017 au 31 décembre 2018. Re conduite par tacite reconduction pour une durée d'un an jusqu'à la conclusion d'une nouvelle CCT relative aux conditions de travail

Travail en équipes ou à "horaire décalé"

CCT du 23 octobre 2018 (149052)

Conditions de rémunération

Articles 1, 5, 6 à 9, 36

Durée de validité : 01 janvier 2017 au 31 décembre 2018. Re conduite par tacite reconduction pour une durée d'un an jusqu'à la conclusion d'une nouvelle CCT relative aux conditions de travail

Prime pour la fête de "Sainte-Barbe"

CCT du 23 octobre 2018 (149052)

Conditions de rémunération

Articles 1, 6 à 9, 10, 36

Durée de validité : 01 janvier 2017 au 31 décembre 2018. Re conduite par tacite reconduction pour une durée d'un an jusqu'à la conclusion d'une nouvelle CCT relative aux conditions de travail

Prime de fin d'année

CCT du 23 octobre 2018 (149052)

Conditions de rémunération

Articles 1, 6 à 9, 11 à 13, 36

Durée de validité : 01 janvier 2017 au 31 décembre 2018. Re conduite par tacite reconduction pour une durée d'un an jusqu'à la conclusion d'une nouvelle CCT relative aux conditions de travail

Remboursement des frais de transport

CCT du 23 octobre 2018 (149052)

Conditions de rémunération

Articles 1, 6 à 9, 14 à 16, 36

Durée de validité : 01 janvier 2017 au 31 décembre 2018. Re conduite par tacite reconduction pour une durée d'un an jusqu'à la conclusion d'une nouvelle CCT relative aux conditions de travail



Assurance hospitalisation

CCT du 23 octobre 2018 (149052)

Conditions de rémunération

Articles 1, 34, 36

Durée de validité : 01 janvier 2017 au 31 décembre 2018. Re conduite par tacite reconduction pour une durée d'un an jusqu'à la conclusion d'une nouvelle CCT relative aux conditions de travail



Titres repas

CCT du 25 octobre 2017 (143424)

Octroi de titres repas

Tous les articles

Durée de validité : 01 janvier 2017 au 31 décembre 2018